

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2081

15 juillet 2016

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	99881	Henley 360 504H2 S.à r.l.	99859
" BELVEDERE ARCHITECTURE S.A. "	99886	Honos Luxembourg Holdings S.à r.l.	99852
" BELVEDERE REAL ESTATE "	99886	IAMCO	99876
Dundeal (International) 32 S.à r.l.	99886	IC FIZZ Hamburg V S.à r.l.	99842
Dundeal (International) 34 S.à r.l.	99888	ICG European Fund 2006 New S.à r.l.	99876
EU Luxembourg Fuji S.à r.l.	99858	IDeco-LaFée SARL	99879
FedEx Luxembourg S.à r.l.	99859	Idem Luxembourg (No.10)	99862
Filauro Giuseppe Sarl	99857	ID Projets s.à r.l.	99879
Financière de l'Alzette S.A.	99857	IK VII CO-Invest B S.à.r.l.	99880
Five Stars Pines	99858	Immobilière Etoile 2 S.à r.l.	99872
Flint HoldCo	99858	"Immobilière Sandra Scheer"	99872
Freeland SA	99857	Immobilière Scheergaass S.A.	99851
Gammaquest Investment Company S.à r.l.	99857	Immo Invest du Limpertsberg S.A.	99872
G-Core Labs S.A.	99856	Innovative Solutions for Finance	99875
Généralpart	99856	International Business Consultancy (BeNe-	99875
GIE de Gestion Immobilière du Kirchberg	99852	Lux) S.A.	99875
Global Aviation Technical Solutions SECS	99862	International Business Consultancy (BeNe-	99875
Globant S.A.	99853	Lux) S.A.	99875
Granite Holding S.à r.l.	99862	Invista European RE Nanteuil PropCo S.à r.l.	99842
"Happy Home Solutions S.à r.l."	99860	Itau Specialised Investment Funds	99875
Helioven One S.à r.l.	99859	MPT RHM Burggraben S.à r.l.	99852
Helistobal	99859		

Invista European RE Nanteuil PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.738.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105013/9.

(160077265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

IC FIZZ Hamburg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.877.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty first day of April,

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IC HOLDINGS S.C.S., a Société en Simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in relation to which the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending,

represented by IC HOLDINGS MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy, its General Partner, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in relation to which the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending,

itself here represented by Sara Lecomte, private employee, whose professional address is in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given privately to her.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “IC FIZZ Hamburg V S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the

meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager or, if shareholders have appointed different classes of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December of 2016.

Subscription and payment

IC HOLDINGS S.C.S., represented as stated above, subscribes for one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A and class B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Thorsten Joerss, director, born on 20 June 1963 in Düsseldorf (Germany), with professional address 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class A manager.

- Mr Rolf Engel, investor, born on 22 April 1959 in Augsburg (Germany), with professional address at Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Germany), appointed as class A manager.

- Mr Roeland de Graaf, director, born on 23 December 1985 in Hilversum (Netherlands), with professional address at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B manager.

- Mr. Ed Breedveld, director, born on 9 June 1978 in Schiedam, (the Netherlands) residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, is appointed as category B manager.

2. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil seize, le vingt et unième jour d'avril,

Par devant la soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

IC HOLDINGS S.C.S., une Société en commandite Simple régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

représenté par IC HOLDINGS MANAGEMENT S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, son Gérant Commandité,

lui-même représenté par Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration lui-délivrée.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "IC FIZZ Hamburg V S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B: les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

IC HOLDINGS S.C.S., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Thorsten Joerss, administrateur, né le 20 juin 1963 à Düsseldorf (Allemagne), avec adresse professionnelle à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant A.

- M. Rolf Engel, consultant, né le 22 avril 1959 à Augsburg (Allemagne), avec adresse professionnelle à Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Allemagne), nommé en tant que gérant A.

- M. Roeland de Graaf, administrateur, né le 23 décembre 1985, à Hilversum (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

- M. Ed Breedveld, administrateur, né le 9 juin 1978, à Schiedam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: S.LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 avril 2016. Relation: DAC/2016/5814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016105025/512.

(160076310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Immobilière Scheergaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9555 Wiltz, 23, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 107.959.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105026/10.

(160077123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

MPT RHM Burggraben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.205.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016106154/16.

(160077581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

GIE de Gestion Immobilière du Kirchberg, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg C 13.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des membres tenue le 29 avril 2016

- Le mandat de Gérant de Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.241, avec siège social au 6 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Le mandat de Gérant de Monsieur François REMY, DG Pays, demeurant professionnellement 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017;

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016107717/15.

(160080478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Honos Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 204.315.

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 10 mai 2016, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit avec date effective au 10 mai 2016:

Associés	Nombre de parts
Rhône Partners V L.P.	
C/O Maples Corporate Services Limited	
P.O. Box 309	
Ugland House, South Church Street	
Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands	540.779 parts sociales
Rhône Offshore Partners V L.P.	
C/O Maples Corporate Services Limited	
P.O. Box 309	
Ugland House, South Church Street	
Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands	330.722 parts sociales
Romolo Holdings C.V.	
630 Fifth Avenue,	
Suite 2710,	
New York NY 10111, United States of America	222.612 parts sociales
Honos Co-Investment Holdings L.P.	155.829 parts sociales

C/O Maples Corporate Services Limited

P.O. Box 309

Ugland House, South Church Street

Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands

Rhône Coinvestment V L.P.

C/O Maples Corporate Services Limited

P.O. Box 309

Ugland House, South Church Street

Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands 58 parts sociales

Il est à noter que les informations concernant Rhône Offshore Partners V L.P. ont été mal indiquées dans le Registre des Sociétés et Associations, les informations sur le numéro d'immatriculation et la forme juridique étrangère ont été inversées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016108635/40.

(160081369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.727.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of the month of May.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

there appeared:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the duly, legally and validly appointed representative (the "Representative") of the duly authorized delegate (the "Authorized Officer") of the board of directors of GLOBANT S.A. (the "Board of Directors"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 727 (the "Company"),

duly authorized to represent the Authorized Officer pursuant to the resolutions adopted by the Authorized Officer on 15 January 2016, 8 February 2016, 11 February 2016, 3 March 2016, 9 March 2016 and 29 March 2016 (the "Resolutions").

A copy of the Resolutions, initialled "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the same.

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2012, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 258 dated 2 February 2013. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary on 5 February 2016, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company currently amounts to forty-one million two hundred fifty-four thousand eight hundred eighty-four US dollars (USD 41,254,884.-) and is represented by thirty-four million three hundred seventy-nine thousand seven hundred seventy (34,379,070) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common.

3. Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at four million eight hundred fourteen thousand three hundred eleven US dollars and twenty cents (USD 4,814,311.20) consisting in four million eleven thousand nine hundred twenty-six (4,011,926) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share. Article 6.2 of the Articles further states that:

"The board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into, or giving rights to, common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a pre-emptive subscription right for the existing shareholders during a period ending on the fifth (5th) anniversary of the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 4 May 2015. Such common shares may be issued above, at or below market value, above or at nominal value as well as by way of incorporation of available reserves (including premium). The general meeting has

waived and suppressed and has authorized the board of directors to waive, suppress or limit any preemptive subscription rights of shareholders to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized (un-issued) share capital. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. Upon an issue of shares within the authorized share capital the board shall have the present articles of association amended accordingly.”

4. Through the adoption of the Resolutions, the Authorized Officer has decided to increase the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders any pre-emptive subscription right, according to the terms of article 6.2 of the Articles, by an amount of seventeen thousand nine hundred eight US dollars and eighty cents (USD 17,908.80) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of forty-one million two hundred fifty-four thousand eight hundred eighty-four US dollars (USD 41,254,884.-) to forty-one million two hundred seventy-two thousand seven hundred eighty-two US dollars and eighty cents (USD 41,272,792.80) through the issuance (and to issue) of fourteen thousand nine hundred twenty-four (14,924) fully-paid common shares of the Company, with a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each (each a "New Common Share" and together the "New Common Shares"), for an issue price of sixty-seven thousand four hundred eighty-six US dollars and ninety cents (USD 67,486.90) (the "Issue Price") consisting of the Capital Increase Amount and forty-nine thousand five hundred seventy-eight US dollars and ten cents (USD 49,578.10) attributed to the share premium account of the Company (the "Share Premium Amount").

5. The New Common Shares have been entirely subscribed for by the subscribers, as referred to in the Resolutions (respectively the "Subscriptions" and the "Subscribers") at the Issue Price.

The New Common Shares have been fully paid up by the Subscribers to the benefit of the Company by a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate amount of sixty-seven thousand four hundred eighty-six US dollars and ninety cents (USD 67,486.90) consisting of (i) the Capital Increase Amount and of (ii) the Share Premium Amount.

Evidence of the completion of both the Subscriptions and the Contribution has been provided to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the share capital increase, with effect as of the date of the Resolutions, (i) the share capital of the Company amounts to forty-one million two hundred seventy-two thousand seven hundred ninety-two US dollars and eighty cents (USD 41,272,792.80) and is divided into thirty-four million three hundred ninety-three thousand nine hundred ninety-four (34,393,994) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share and (ii) the authorized capital of the Company, excluding the issued share capital of the same, is set at four million seven hundred ninety-six thousand four hundred two US dollars and forty cents (USD 4,796,402.40.-) consisting in three million nine hundred ninety-seven thousand two (3,997,002) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share

6. Therefore the following articles of the Articles are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of forty-one million two hundred seventy-two thousand seven hundred ninety-two US dollars and eighty cents (USD 41,272,792.80) represented by thirty-four million three hundred ninety-three thousand nine hundred ninety-four (34,393,994) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

" **6.1.** The Company's authorized capital, excluding the Company's share capital, is set at four million seven hundred ninety-six thousand four hundred two US dollars and forty cents (USD 4,796,402.40.-) consisting in three million nine hundred ninety-seven thousand two (3,997,002) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de mai.

Par devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant, dûment, légalement et valablement nommé (le «Représentant») du délégué dûment autorisé (le «Délégué») du conseil d'administration de la société GLOBANT S.A. (le «Conseil d'Administration»), une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 727 (la «Société»),

dûment autorisé à représenter le Délégué suivant les résolutions adoptées par le Délégué en date du 15 janvier 2016, 8 février 2016, 11 février 2016, 3 mars 2016, 9 mars 2016 et 29 mars 2016 (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec celles-ci.

Le Représentant a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 258 du 02 février 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 5 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est actuellement de quarante-et-un millions deux cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 41.254.884.-) et est représenté par trente-quatre millions trois cent soixante-dix-neuf mille soixante-dix (34.379.070) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

3. Au terme de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions huit cent quatorze mille trois cent onze US dollars et vingt cents (USD 4.814.311,20) divisé en quatre millions onze mille neuf cent vingt-six (4.011.926) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. L'article 6.2 des Statuts indique par ailleurs que:

"Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à accorder des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tous autres instruments convertibles en, ou donnant des droits à, des actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé au profit de personnes et dans les conditions qu'il jugera opportunes, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une période se terminant au cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 mai 2015. Ces actions peuvent être émises à une valeur excédant ou en-deçà de la valeur du marché, au-dessus de ou à la valeur nominale ainsi que par incorporation de réserves disponibles (y compris la prime d'émission). L'assemblée générale a renoncé et supprimé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires dans la mesure où ce dernier jugera cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) de la Société. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou prolongée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts. Après une émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, le conseil d'administration veillera à ce que les présents statuts soient modifiés en conséquence."

4. Par les Résolutions, le Délégué a décidé d'augmenter le capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existant leur droit de souscription préférentiel, conformément aux termes de l'article 6.2 des Statuts, d'un montant de dix-sept mille neuf cent huit US dollars et quatre-vingt cents (USD 17.908,80) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de quarante-et-un millions deux cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 41.254.884.-) au montant de quarante-et-un millions deux cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-douze US dollars et quatre-vingt cents (USD 41.272.792,80) par l'émission de (et d'émettre) quatorze mille neuf cent vingt-quatre (14.924) actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune (chacune une «Nouvelle Action Ordinaire» et ensemble les "Nouvelles Actions Ordinaires"), pour un prix d'émission de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-six US dollars et quatre-vingt-dix cents (USD 67.486,90) (le «Prix d'Emission») représentant le Montant de l'Augmentation du Capital et un montant de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit US dollars et dix cents (USD 49.578,10) alloué au compte de prime d'émission de la Société (le «Montant de la Prime d'Emission»).

5. Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par les souscripteurs dont il est fait référence dans les Résolutions du Délégué (respectivement la «Souscription» et les «Souscripteurs») au Prix d'Emission.

Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement payées par les Souscripteurs au bénéfice de la Société par un apport en numéraire (l'«Apport») pour un montant total de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-six US dollars et quatre-vingt-dix cents (USD 67.486,90) représentant (i) le Montant de l'Augmentation du Capital et (ii) le Montant de la Prime d'Emission.

Une preuve de la réalisation, à la fois, des Souscriptions et de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, avec effet en date des Résolutions, (i) le capital social de la Société s'élève à quarante-et-un millions deux cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-douze US dollars et quatre-vingt cents (USD 41.272.792,80) divisé en trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (34.393.994) actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune et (ii) le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de celle-ci, est fixé à un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cent deux US dollars et quarante cents (USD 4.796.402,40) divisé en trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux (3.997.002) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

6. De ce fait, les articles suivants des Statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante-et-un millions deux cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-douze US dollars et quatre-vingt cents (USD 41.272.792,80) et est représenté par trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (34.393.994) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. ».

« **6.1.** Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cent deux US dollars et quarante cents (USD 4.796.402,40) divisé en trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux (3.997.002) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. ».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 mai 2016. Relation: EAC/2016/10626. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016107720/188.

(160079601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Généralpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 31.958.

Les statuts coordonnés au 20 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107692/10.

(160080353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

G-Core Labs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 22 avril 2016:

L'assemblée générale accepte la démission de la société GORDALE MARKETING LIMITED de son poste de commissaire aux comptes. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises la société IFG AUDIT S.A. ayant son siège social au 44 Rue de Wiltz L-2734 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 2A Rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Pour G-CORE LABS S.A.

Signature

Référence de publication: 2016107693/16.

(160079847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Gammaquest Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 490.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.566.

I. L'adresse professionnelle de l'associé unique Ramires Santos do Nascimento est au 116, Lushan Road, Jianye District, 210019 Nanjing, République Populaire de Chine.

II. En date du 10 mai 2016, l'adresse professionnelle de l'associé unique Ramires Santos do Nascimento, précité, a changé et est désormais au 129, Fuchunjiang East Street, Room 1321, 210019 Nanjing, République Populaire de Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016107694/14.

(160080137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Freeland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.408.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen, le 15 janvier 2015 à 10h30

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de nommer la Société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégée C.G.E.) Sàrl, ayant son siège social au 45, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 164 487 comme Dépositaire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FREELAND S.A.

Référence de publication: 2016107688/14.

(160079999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Filauro Giuseppe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.607.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2016107673/10.

(160079827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

Extrait des décisions prises par l'associé unique et par le conseil d'administration en date du 2 mai 2016

1. M. David SANA a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Valentin PONCIN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 14 février 1989, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. Le mandat de commissaire, venu à échéance, de la société à responsabilité limitée FPS Audit & Expertise S.à r.l. n'a pas été renouvelé.

4. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B114190, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

5. Mme Monique JUNCKER a été élue comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A.*

Un mandataire

Référence de publication: 2016107674/23.

(160080296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Flint HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107653/10.

(160079541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Five Stars Pines, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 198.558.

- Monsieur Jacques Essebag, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais domicilié à l'adresse suivante:

42 avenue du Président Wilson,

F-75116 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016107651/14.

(160079966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

EU Luxembourg Fuji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.420.539,10.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.565.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 29 Avril 2016

- La démission de Madame Anne-Cécile Tritsch, née le septembre 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 avril 2016;

- Monsieur Ryan Benjamin, né le 14 août 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 avril 2016;

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de catégorie A;

- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;

- Monsieur Simon Barnes, gérant de catégorie B;

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B;

- Monsieur Nicholas Karl Richardson, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Ryan Benjamin, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107640/25.

(160079932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

FedEx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016107649/13.

(160079649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Helistobal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 194.340.

Les statuts coordonnés au 18 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107735/10.

(160080190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Henley 360 504H2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016107738/13.

(160079923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Helioven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.493.823,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.886.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helioven One S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016107733/12.

(160080545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

"Happy Home Solutions S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7458 Lintgen, 23a, rue Père Bettendorff.

R.C.S. Luxembourg B 206.025.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le trois mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Madame Maria DA GRAÇA FONTES, gérante de société, née à Lisbonne (Portugal), le 31 octobre 1968, demeurant à L-7458 Lintgen, 23a, rue Père Bettendorff;

Ci-après désignée la «Comparante».

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet le service d'accompagnement et de relocalisation.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la dénomination de «Happy Home Solutions S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Lintgen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article soient respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) du/des mandataire(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier (1^{er}) et se termine le trente et un (31) décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, respectivement, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Madame Maria DA GRAÇA FONTES pré-qualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Frais

Les Comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Avertissement

L'attention des Comparantes a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la Société est fixée à L-7458 Lintgen, 23a, rue Père Bettendorff.
- 2) Est nommée gérante de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

Madame Maria DA GRAÇA FONTES, pré-qualifiée;

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance et l'engager valablement par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DA GRAÇA FONTES, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 mai 2016. Relation: 2LAC / 2016 / 9506. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen/ Mersch, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107732/117.

(160080691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Granite Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.370.

Extrait rectificatif des résolutions de l'associé unique prises en date du 22 avril 2016 déposé au registre de commerce et des sociétés le 9 mai 2016 sous la référence L160077049

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Jorrit Cromptvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

- de nommer Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijan, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

- de nommer Gary May en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016107700/17.

(160080067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Global Aviation Technical Solutions SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.422.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 11 mai 2016.

Global Aviation Technical Solutions SECS

Luxembourg Airport

L-2990 Sandweiler

Laurent Cornou

Director of Finance

Référence de publication: 2016107698/15.

(160079834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Idem Luxembourg (No.10), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 206.014.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

IDEM CAPITAL HOLDINGS LIMITED, a private limited company, having its address at 51 Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 07737522,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal in Luxembourg on March 14th, 2016.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée (hereafter the "Company")), which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (hereafter the "Securitization Law") and which will be governed by the Securitization Law, the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), and by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may grant to any company or entity associated in any way with the Company, i.e., in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner within the limits of the Securitization Law and secure the repayment of any money borrowed. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities. The Company may not issue securities to the public.

Besides, the Company may enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Idem Luxembourg (No. 10)".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate

and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on October 1st and ends on September 30th of the following year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Supervision

Art. 23. Independent Auditor(s). The Company is audited by an independent auditor ("Réviseur d'entreprises"), appointed by the Board in accordance with the Securitization Law, and chosen from the list of approved auditors held by the "Institut des Réviseurs d'Entreprises". The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Applicable Laws

Art. 25. Applicable Laws. Reference is made to the provisions of the Securitization Law and the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on September 30th, 2017.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the appearing entity.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of GBP 12,500 (thirteen thousand Pound Sterling) corresponds to the amount of EUR 15,860.62 (fifteen thousand eight hundred sixty Euro and sixty-two Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on March 17th, 2016.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolved to:

1. Determine the number of managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Richard Dominic Shelton, born on 20th September 1958, in Birmingham, United Kingdom, having his professional address at 51 Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ, United Kingdom;

- Mr. Aidan Foley, born on 8th December 1976, in Port Lairge/Waterford, Ireland, having his professional address at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare;

- Mr. David Newcombe, born on 8th June 1967, in Nuneaton, United Kingdom, having his professional address at 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ, United Kingdom; and

- Mr. Richard Woodman, born on 10th May 1965, in Worcester, United Kingdom, having his professional address at 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ, United Kingdom.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

IDEM CAPITAL HOLDINGS LIMITED, une private limited company, ayant son adresse à 51 Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07737522,

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 14 mars 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'entité comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut accorder à toute société ou entité ayant un lien avec la Société, c'est-à-dire lorsque la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, toute assistance, prêt, avance ou garantie, de même qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et sécuriser le remboursement de toute somme prêtée. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières. La Société ne peut pas émettre des titres au public.

De plus, la Société pourra entrer, assister ou participer dans toutes transactions financières, commerciales ou autres, et en général, dans toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, de même que dans toutes les opérations liées directement ou indirectement à la mise en oeuvre de son objet en relation avec tous les secteurs mentionnés ci-dessus.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Idem Luxembourg (No. 10)».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêts tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en

seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Supervision

Art. 23. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes de la Société sont audités par un Réviseur d'entreprises, nommé par le Conseil de Gérance en accord avec la Loi sur la Titrisation, et sélectionné parmi la liste de Réviseurs d'entreprises approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat du Réviseur d'entreprises est limité à un an, mais, peut être renouvelé pour un nombre de fois illimité.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VIII. Lois Applicables

Art. 25. Lois Applicables. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur la Titrisation et à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2017.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'entité comparante.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 15.860,62 (quinze mille huit cent Euros soixante-deux Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 17 mars 2016.

Décisions de l'associé unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - Mr. Richard Dominic Shelton, né le 20 septembre 1958 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 51 Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ, Royaume-Uni,
 - Mr. Aidan Foley, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford, Irlande, ayant son adresse professionnelle à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare,
 - Mr. David Newcombe, né le 8 juin 1967 à Nuneaton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ, Royaume-Uni, et
 - Mr. Richard Woodman, né le 10 mai 1965 à Worcester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ, Royaume-Uni.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/6621. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107757/510.

(160080303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Immo Invest du Limpertsberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 155.638.

Hiermit kündigen wir den mit der IMMO INVEST DU LIMPERTSBERG S.A., eingetragen im Handelsregisterauszug zu Luxemburg unter Nr. B. 155638, abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 15. April 2016 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

6-8, Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher.

KOHL & PARTNER S.A.

Référence de publication: 2016107758/11.

(160080283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Immobilière Etoile 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016107760/10.

(160079718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

"Immobilière Sandra Scheer", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 206.020.

STATUTS

L'an deux mille seize, le trois mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Madame Sandra SCHEER, commerçante, née à Wiltz le 3 novembre 1970, demeurant à L-5359 Schuttrange, 43, Lee-bierg,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La

Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Immobilière Sandra Scheer».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la gérance d'immeubles en copropriété, la promotion immobilière, l'achat et la vente d'immeubles ainsi que toutes activités d'agent immobilier.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'associés, d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération:

Les CENT(100) parts ont été souscrites comme suit:

Madame Sandra SCHEER, prénommée, cent parts sociales	100
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Frais

L'associée unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9233 Diekirch, 1, avenue de la Gare.
2. Est désignée gérant pour une durée indéterminée: Madame Sandra SCHEER, prénommée.

Madame Sandra SCHEER a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Remarque

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. SCHEER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9507. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen/ Mersch, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107761/114.

(160080652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Innovative Solutions for Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.510.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

—
EXTRAIT

Les associés et le conseil de gérance de la Société ont révoqué Jan Hulsbosch, en tant que gérant de catégorie A et délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 30 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016107762/13.

(160080475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

International Business Consultancy (BeNeLux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.626.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016107770/12.

(160080187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

International Business Consultancy (BeNeLux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.626.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016107769/12.

(160080186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Itau Specialised Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.974.

—
Le Conseil d'Administration du Fonds, a été informé de la démission de Mr. Kenneth CASEY de son poste d'Administrateur prenant effet le 29 février 2016.

La CSSF a approuvé en date du 15 avril 2016 la candidature de Mr. Arlindo de Souza Penteado en tant que nouvel Administrateur.

Le Conseil d'Administration du Fonds a co-opté avec date d'effet au 29 février 2016, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016:

Mr. Arlindo de Souza Penteado résidant professionnellement au Av. Brigadeiro Faria Lima, 3500 - 4 andar, 04538-132 Sao Paulo - Brazil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016107778/18.

(160080024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

IAMCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 153.825.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 mai 2016

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 4 mai 2016 que:

Le mandat d'administrateur unique de Monsieur Romain Seiler domicilié au 7 allée Carmel à L-1354 Luxembourg-Cents, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société DMS & Associés S.à r.l, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016107779/17.

(160080143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

ICG European Fund 2006 New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.490.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held:

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "ICG EUROPEAN FUND 2006 NEW S.à r.l.", a "Société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 176.490, incorporated by a notarial deed on the 25th day of March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1265, on the 29th day of May, 2013. The articles of incorporation have been for the last time modified by notarial deed on the 18th day of December, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1117, on the 14th April, 2016 (the "Company").

The meeting was opened by Mrs. Ingrid LAFOND, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary, Mr. Anthony THILLMANY, private employee, with professional address in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Ingrid LAFOND, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following.

1. Decision to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect and to put the company into liquidation;

2. Appointment of a liquidator and specification of his powers;

3. Discharge to the Directors and to the Statutory auditor for the period as from of January 1st, 2016 up to the date of the present Meeting;

4. Miscellaneous.

II.- The sole shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III.- As it appears from the attendance list, TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares out of the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares, representing 100% of the share capital of the Company (amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-)) are present or duly represented, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- As the entire share capital is present or represented, the present meeting is regularly constituted and can validly deliberate on the items of the agenda.

After approving the foregoing, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint MERLIS S.à.r.l., a private liability limited company having its registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 111.320, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator shall be fully empowered by articles 144 to 151 of the Law.

It will particularly be empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to settle the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash, at any time during the liquidation proceedings.

It can accomplish any act provided for in article 144 and 145 of the Law without having the prior approval of the sole shareholder of the Company.

He can waive, with or without payment, all intangible rights, privileges, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcriptions, seizures, oppositions or other impediments.

The Liquidator shall draw up the financial accounts relating to the Company Liquidation, including the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts.

He can freely delegate, under his own responsibility, part of his powers to one or more representatives, for specific and determined tasks and for a limited term.

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the board of directors of the Company and to the statutory auditor for the performance of their mandate as from January 1st, 2016 up to the present day.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is five thousand six hundred twenty-one euro and six eurocents (EUR 5,621.06).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the appearing persons signed, together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société "ICG EUROPEAN FUND 2006 NEW S.à r.l.", Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.490, constituée suivant acte notarié en date du 25 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1265 du 29 mai 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 18 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1117 du 14 avril 2016 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} janvier 2016 à ce jour;

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, les mandataires de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire unique présent, les mandataires de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations de l'actionnaire représenté, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions des DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions de la société, représentant 100% du capital social (d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-)), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer "MERLIS S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320 comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation de la Société.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

Il sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes et à distribuer, en tout ou en partie, les actifs nets de la Société à l'associé unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 144 et 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'associé unique de la Société.

Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur établira les comptes financiers relatifs à la Liquidation de la Société, incluant l'inventaire, le bilan et les comptes de profits et pertes.

Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, une partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs mandataires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à cinq mille six cent vingt-et-un euros et six eurocents (EUR 5.621,06).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ingrid Lafond, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2016. Relation: EAC/2016/10405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107780/147.

(160080014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

ID Projets s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/05/2016.

Référence de publication: 2016107781/10.

(160080415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

IDeco-LaFée SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 206.008.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-huit avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Marie-Anne Arlette Aurélie GUARNIERI, née le 5 Juillet 1984 à Thionville (France), demeurant au 56, Boucle du Bois à F-57100 Thionville-Veymerange (France).

- Madame Isabelle Sylvie RUSSO-DENISI, née le 8 Mai 1972 à Thionville (France), demeurant au 21, rue des Clairs Chênes à F-54560 Audun-le-Roman (France).

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «IDeco-LaFée SARL»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet, l'organisation d'événements et de festivités de tous genres, la décoration d'intérieur, le home staging, le relooking de cadres professionnels, la création de logo, flyer, la réalisation et la vente de publicité sous toutes ses formes, tous supports et tous médias.

Elle pourra traiter toutes opérations commerciales et civiles se rapportant directement ou indirectement à son activité, prendre des participations ou s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises dont la collaboration serait jugée utile à la réalisation de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir en son nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame DENISI RUSSO Isabelle, susdite	25
2.- Madame GUARNIERI Marie-Anne, susdite	75
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par virement ou versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,-€).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les deux associées, représentant l'intégralité du capital social et se sont considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée au 19, Rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:
- Madame DENISI-RUSSO Isabelle, prédite.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GUARNIERI, RUSSO-DENISI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107782/68.

(160080208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

IK VII CO-Invest B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.606.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 20 avril 2016

- La démission de Monsieur Marc Limpens de son mandat de gérant, avec effet au 20 avril 2016, est acceptée;
- Monsieur Serge Lefort, né le 23 mai 1966 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommé gérant avec effet à compter du 20 avril 2016 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Limpens démissionnaire.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Serge LEFORT et

Monsieur Harald CHARBON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016107784/19.

(160080712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of May

Before us, Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Yves Mertz, residing in L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers,

here represented by Mrs Rita RAKIB, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall attach said proxy to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party acts as the representative of

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)

a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, route d'Anvers,

registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.880,

incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 August 2007 under number 1.838.

pursuant to a power given by a resolution of the board of directors of the Company dated 18th of April 2016.

A copy of the minutes of said resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1.838 on 30 August 2007.

2) According to article 5 of the Company's articles of association, the subscribed capital is set at six hundred eighty-eight thousand and three hundred eighty-seven dollars and ninety-four cents (USD 688,387.94) represented by fully paid-up shares consisting of twenty five thousand (25,000) class CA shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each, twenty five thousand (25,000) class CB shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each, one thousand (1,000) class CD shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each, one thousand (1,000) class CE shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each, forty-five million four hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (45,446,946) class A shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each, fourteen million five hundred ninety-six thousand ninety-eight (14,596,098) class B shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each, seven million six hundred thousand (7,600,000) class D shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each, and one million one hundred and forty-three thousand seven hundred fifty (1,143,750) class E Shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each.

3) According to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred million USD (USD 500,000,000.-) consisting of fifty billions (50,000,000,000) Shares with a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) per Share. During a period of five years from the date of the publication of these amended articles, and except as otherwise provided in this article 5, the board of directors is hereby authorised to issue shares of new classes (for avoidance of doubt: all share classes except share classes A, B, D and all C) and to grant options to subscribe for shares of any new classes, (for avoidance of doubt: all share classes except share classes A, B, D and all C) to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) In the resolutions of the board of directors of the Company dated 18th of April 2016, the board of directors has resolved to increase the Company's share capital from its present amount of six hundred eighty-eight thousand and three hundred eighty-seven dollars and ninety-four cents (USD 688,387.94), by three thousand eight hundred and twelve dollars and fifty cents (USD 3,812.50) up to six hundred ninety-two thousand and two hundred dollars and forty-four cents (USD 692,200.44) by the issuance of three hundred eighty-one thousand two hundred fifty (381,250) class E Shares, with a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) per Share, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company

5) The Class E Shares have been subscribed as follows:

- six thousand two hundred and fifty (6,250) Class E Shares have been subscribed by Mr. Jérôme SCHOUMANN, born on 11st June 1979 in Pont-à-Mousson (France), residing professionally at 60, Maltland Court, London W2 3PE, United Kingdom, for an aggregate subscription price of twenty five thousand dollars (USD 25,000.-) fully paid in; and

- three hundred seventy-five thousand (375,000) Class E Shares have been subscribed by “Effil II S.A.”, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with Luxembourg Trade and Companies’ Register under number 169595, for an aggregate subscription price of one million five hundred thousand dollars (USD 1,500,000.-).

The price payable for the shares, amounting to the aggregate amount of one million five hundred twenty-five thousand dollars (USD 1,525,000) has been allocated as follows:

- three thousand eight hundred and twelve dollars and fifty cents (USD 3,812.50) have been allocated to the Company’s share capital; and

- one million five hundred and twenty-one thousand one hundred eighty-seven dollars and fifty cents (USD 1,521,187.50) have been allocated to the Company’s share premium.

6) As a consequence of the aforementioned Capital Increase, the article 5 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at six hundred ninety-two thousand and two hundred dollars and forty-four cents (USD 692,200.44) represented by fully paid-up shares consisting of

twenty five thousand (25,000) class CA shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each,

twenty five thousand (25,000) class CB shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each,

one thousand (1,000) class CD shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each,

one thousand (1,000) class CE shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each,

forty-five million four hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (45,446,946) class A shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each,

fourteen million five hundred ninety-six thousand ninety-eight (14,596,098) class B shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each,

seven million six hundred thousand (7,600,000) class D shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each

one million five hundred and twenty-five thousand (1,525,000) class E Shares having a par value of one dollar cent (USD 0.01) each.

Each class of shares shall exclusively relate to and track a specific separate portfolio of assets constituting each an investment (an "Investment" and together with other Investments the "Investments") determined by the board of directors or the general meeting of shareholders. As between shareholders, each Investment shall be invested for the exclusive benefit and at the exclusive risk of the relevant classes of shares.

The class A shares shall entitle their holders to a) subject to the rights of the holders of class CA shares, all proceeds received by the Company in respect of the Acheron Portfolio Trust which assets are composed of insurance policies and portfolios of life settlement and mortality-related policies acquired in special opportunities or distressed situations and b) the amounts contributed by such holders to the Company, to the extent not invested in the Acheron Portfolio Trust, as well as all proceeds received by the Company in respect of such amounts.

The class CA shares shall entitle their holders to distributions in connection with the same Investment as the class A shares. The distributions in relation to the class CA shares shall be determined in accordance with the rules set out in article 18 below.

The class B shares shall entitle their holders to a) subject to the rights of the holders of class CB shares, all proceeds received by the Company in respect of the Lorenzo Tonti Trust which assets are composed of insurance policies and portfolios of life settlement and mortality-related policies acquired in special opportunities or distressed situations and b) the amounts contributed by such holders to the Company, to the extent not invested in the Lorenzo Tonti Trust, as well as all proceeds received by the Company in respect of such amounts.

The class CB shares shall entitle their holders to distributions in connection with the same Investment as the class B shares. The distributions in relation to the class CB shares shall be determined in accordance with the rules set out in article 18 below.

The class D shares shall entitle their holders to a) subject to the rights of the holders of class CD shares, all proceeds received by the Company in respect of the Avernus Portfolio Trust which assets are composed of insurance policies and portfolios of life settlement and mortality-related policies acquired in special opportunities or distressed situations and b) the amounts contributed by such holders to the Company, to the extent not invested in the Avernus Portfolio Trust, as well as all proceeds received by the Company in respect of such amounts.

The class CD shares shall entitle their holders to distributions in connection with the same Investment as the class D shares. The distributions in relation to the class CD shares shall be determined in accordance with the rules set out in article 18 below.

The class E shares shall entitle their holders to a) subject to the rights of the holders of class CE shares, all proceeds received by the Company in respect of Styx Trust, which assets shall be composed of insurance policies and portfolios of life settlement and mortality-related policies acquired in special opportunities or distressed situations and b) the amounts contributed by such holders to the Company, to the extent not invested in such Investment, as well as all proceeds received by the Company in respect of such amounts.

The class CE shares shall entitle their holders to distributions in connection with the same Investment as the class E shares. The distributions in relation to the class CE shares shall be determined in accordance with the rules set out in article 18 below.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred million USD (USD 500,000,000.-) consisting of fifty billions (50,000,000,000) Shares with a par value of zero USD and one cent (USD 0.01) per Share. During a period of five years from the date of the publication of these amended articles, and except as otherwise provided in this article 5, the board of directors is hereby authorised to issue shares of new classes (for avoidance of doubt: all share classes except share classes A, B, D and all C) and to grant options to subscribe for shares of any new classes, (for avoidance of doubt: all share classes except share classes A, B, D and all C) to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Within the limits of the authorised capital, the board of directors may create additional classes of shares which will relate to separate Investments.

The board of directors may not issue class CA shares, class CB shares, class CD, class CE or equivalent shares which would be entitled to distributions in connection with a class of shares which relates to an Investment and which would entitle its holders to distributions in accordance with the provisions set out below.

Should a capital increase, or a part thereof, be allocated to the share premium account, it shall be allocated to a share premium account relating to the class of shares in which the capital was increased and exclusively to such class of shares.

Upon the disposal of the entirety of an Investment, the Company shall redeem or repurchase all the shares of the class corresponding to this Investment to the extent and under the terms permitted by article 69 or article 49-8 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and distribute the proceeds of this disposal to the shareholders in accordance with article 18 below. The shares so repurchased will be cancelled at the next extraordinary general meeting of the Company.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.” Costs and Expenses The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euros (EUR 3.000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le quatre mai.

Pardevant Nous, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Yves MERTZ, résidant à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, ici représenté par Madame Rita RAKIB, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agit en tant que représentant de la société

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)

une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.880,

constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.838.

le tout en vertu d'un pouvoir donné par résolution du conseil d'administration de la Société en date du 18 avril 2016.

Une copie du procès-verbal de ladite résolution, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en la capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1.838, le 30 août 2007.

2) Selon l'article 5 des statuts de la Société, Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-sept USD et quatre-vingt-quatorze centimes (688.387,94.-USD) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie CA ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie CB ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, mille (1000) actions de la catégorie CD ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, quarante-cinq millions quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (45.446.946) actions de la catégorie A ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-huit (14.596.098) actions de la catégorie B ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, sept millions six cent mille (7.600.000) actions de la catégorie D ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, un million cent quarante-trois mille sept cent cinquante (1.143.750) actions de la catégorie E ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune.

3) Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à cinq cents millions (500.000.000.-) consistant en cinquante milliards (50.000.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01) par Action. Au cours d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de ces statuts modifiés, et à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans cet article 5, le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre de nouvelles catégories d'actions (pour éviter tout équivoque: toutes les actions de catégorie à l'exception des actions de la catégorie A, B, D et tout C) et à accorder des options de souscription à des actions de toute nouvelle catégorie, (pour éviter tout équivoque: toutes les actions de catégorie à l'exception des actions de la catégorie A, B, D et tout C) à de telles personnes et dans des telles conditions qu'il jugera opportunes et spécifiquement, à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

4) Dans les résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 18 avril 2016, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille huit cent douze USD et cinquante centimes (USD 3.812,50) afin de porter son montant actuel de six cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-sept USD et quatre-vingt-quatorze centimes (688.387,94.-USD) à un montant de six cent quatre-vingt-douze mille deux cents USD et quarante-quatre centimes (692,200.44.-USD) moyennant l'émission de trois cent quatre-vingt-et-un mille deux cent cinquante (381.250) actions de catégorie E, ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01) chacune (les «Actions de Classe E»), sans réserver un droit préférentiel de souscription de ces actions pour les actionnaires existants

5) Les Actions de Classe E ont été souscrites de la façon suivante:

- six mille deux cent cinquante (6.250) Actions de Classe E ont été souscrites par M. Jérôme SCHOUMANN, né le 11 juin 1979 à Pont-à-Mousson (France), résidant professionnellement au 60, Maitland Court, Londres W2 3PE, Royaume-Uni, pour un montant total de souscription de vingt-cinq mille USD (USD 25.000); et

- trois cent soixante-quinze mille (375.000) Actions de Classe E ont été souscrites par «Effil II S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 169.595, pour un montant total d'un million cinq cents mille USD (USD 1.500.000).

Le prix à payer pour les actions d'un montant total d'un million cinq cent vingt-cinq mille USD (USD 1.525.000) a été intégralement affecté de la façon suivante:

- trois mille huit cent douze USD et cinquante centimes (USD 3.812,50) ont été affectés au capital social de la Société; et

- un million cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt-sept USD et cinquante centimes (USD 1.521.187,50) ont été affectés au compte de prime d'émission de la Société.

6) En conséquence de l'Augmentation de Capital susmentionnée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-douze mille deux cents USD et quarante-quatre centimes (692,200.44.-USD) divisé en

vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie CA ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune,

vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie CB ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune,

mille (1000) actions de la catégorie CD ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune, quarante-cinq millions quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (45.446.946) actions de la catégorie A ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune,

quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-huit (14.596.098) actions de la catégorie B ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune,

sept millions six cent mille (7.600.000) actions de la catégorie D ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune

un million cinq cent vingt-cinq mille (1.525.000) actions de la catégorie E ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01.-) chacune.

Chaque catégorie d'actions doit se référer et suivre exclusivement un portefeuille de biens spécifique et séparé constituant chacun un investissement (un «Investissement» et ensemble avec d'autres Investissements, les «Investissements») déterminé par le conseil d'administration ou l'assemblée générale des actionnaires. Entre les actionnaires, chaque Investissement est investi pour le bénéfice exclusif et le risque exclusif des catégories d'actions concernées.

Les actions de la catégorie A donnent droit à leurs détenteurs à a) sous réserve des droits des détenteurs d'actions de la catégorie CA, tous les résultats reçus par la Société en rapport avec Acheron Portfolio Trust dont les actifs sous-jacents sont composés de polices d'assurances et de portefeuilles de règlement de fin de vie et de polices d'assurances décès achetées à des conditions très favorables de marché ou de détresse financière de leur titulaires et b) les montants apportés par de tels détenteurs à la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été investis dans Acheron Portfolio Trust, ainsi que les résultats reçus par la Sociétés en rapport avec ces montants.

Les actions de la catégorie CA donnent droit à leurs détenteurs à des distributions liées au même Investissement que les actions de la catégorie A. Les distributions concernant les actions de la Catégorie CA sont déterminées conformément aux règles énoncées à l'article 18 ci-dessous.

Les actions de la catégorie B donnent droit à leurs détenteurs à a) sous réserve des droits des détenteurs d'actions de la catégorie CB, tous les résultats reçus par la Société concernant Lorenzo Tonti Trust dont les actifs sous-jacents sont composés de polices d'assurances et de portefeuilles de règlement de fin de vie et de polices d'assurances décès achetées à des conditions très favorables de marché ou de détresse financière de leur titulaires et b) les montants apportés par de tels détenteurs à la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été investis dans Lorenzi Tonti Trust, ainsi que les profits reçus par la Sociétés en rapport avec ces montants.

Les actions de la catégorie CB donnent droit à leurs détenteurs à des distributions liées au même Investissement que les actions de la catégorie B. Les distributions concernant les actions de la Catégorie CB sont déterminées conformément aux règles énoncées à l'article 18 ci-dessous.

Les actions de la catégorie D donnent droit à leurs détenteurs à a) sous réserve des droits des détenteurs d'actions de la catégorie CD, tous les résultats reçus par la Société concernant Avernus Portfolio Trust dont les actifs sous-jacents sont composés de polices d'assurances et de portefeuilles de règlement de fin de vie et de polices d'assurances décès achetées à des conditions très favorables de marché ou de détresse financière de leur titulaires et b) les montants apportés par de tels détenteurs à la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été investis dans Avernus Portfolio Trust, ainsi que les bénéfices reçus par la Sociétés en rapport avec ces montants.

Les actions de la catégorie CD donnent droit à leurs détenteurs à des distributions liées au même Investissement que les actions de la catégorie D. Les distributions concernant les actions de la Catégorie CD sont déterminées conformément aux règles énoncées à l'article 18 ci-dessous.

Les actions de la catégorie E donnent droit à leurs détenteurs à a) sous réserve des droits des détenteurs d'actions de catégorie CE, tous les résultats reçus par la Société concernant Styx Trust, dont les actifs sous-jacents sont composés de polices d'assurances et de portefeuilles de règlement de fin de vie et de polices d'assurances décès achetées à des conditions très favorables de marché ou de détresse financière de leur titulaires et b) les montants apportés par de tels détenteurs à la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été investis dans un tel Investissement, ainsi que les résultats reçus par la Sociétés en rapport avec ces montants.

Les actions de la catégorie CE donnent droit à leurs détenteurs à des distributions liées aux même Investissement que les actions de la catégorie E. Les distributions concernant les actions de la Catégorie CE sont déterminées conformément aux règles énoncées à l'article 18 ci-dessous.

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à cinq cents millions (500.000.000.-) consistant en cinquante milliards (50.000.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de zéro USD et un centime (USD 0,01) par Action. Au cours d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de ces statuts modifiés, et à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans cet article 5, le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre de nouvelles catégories d'actions (pour éviter tout équivoque: toutes les actions de catégorie à l'exception des actions de la catégorie A, B, D et tout

C) et à accorder des options de souscription à des actions de toute nouvelle catégorie, (pour éviter tout équivoque: toutes les actions de catégorie à l'exception des actions de la catégorie A, B, D et tout C) à de telles personnes et dans des telles conditions qu'il jugera opportunes et spécifiquement, à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

Dans les limites du capital autorisé, le conseil d'administration peut créer des catégories additionnelles d'actions qui se référeront à des Investissements séparés.

Le conseil d'administration ne peut pas émettre d'actions de la catégorie CA, d'actions de la catégorie CB, d'actions de la catégorie CD, de catégorie d'actions de la catégorie CE ou d'actions similaires qui donneraient droit à des distributions conformément aux stipulations énoncées ci-dessous.

Si une augmentation de capital, ou une partie d'augmentation de capital est versée au compte prime d'émission, l'allocation au compte prime d'émission se fera au bénéfice du compte prime d'émission de la classe d'action faisant l'objet de l'augmentation et uniquement au bénéfice de ladite classe d'action.

Suite à la vente/clôture de l'intégralité d'un Investissement, la Société devra racheter toutes les actions de la classe correspondant à cet Investissement dans la limite permise par et conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, et devra distribuer les résultats de cette vente/clôture aux actionnaires conformément à l'article 18 ci-après. Les actions ainsi rachetées seront supprimées lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la société.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. RAKIB, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9517. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108336/316.

(160081273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Dundeal (International) 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 199.783.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 32 S.à r.l.

Référence de publication: 2016104050/14.

(160075714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

" BELVEDERE ARCHITECTURE S.A. ", Société Anonyme, (anc. " BELVEDERE REAL ESTATE ").

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 99.618.

L'an deux mille seize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BELVEDERE REAL ESTATE S.A.", avec siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville,

- constituée originellement sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée dénommée "EY REAL ESTATE", suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 février 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 469 du 4 mai 2004;

- et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Joseph ELVINGER:

- le 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 440 du 12 mai 2005, contenant le changement de la dénomination sociale en "ATOZ REAL ESTATE".

- le 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 678 du 9 juillet 2005.

- le 11 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 831 du 22 avril 2010, contenant la transformation de la forme légale de la société en société anonyme et l'adoption de la dénomination BELVEDERE REAL ESTATE.

- le 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 129 du 21 janvier 2011.

- et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 2590 du 17 octobre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 99.618.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEYER, demeurant à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en "BELVEDERE ARCHITECTURE S.A." et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et l'exercice de toutes les activités en rapport avec la profession d'architecte et les professions connexes, conformément à la déontologie de la profession d'architecte indépendant.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Suppression de la version anglaise des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "BELVEDERE ARCHITECTURE S.A." et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "BELVEDERE ARCHITECTURE S.A.", régie par la Loi ainsi que par les Statuts."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et l'exercice de toutes les activités en rapport avec la profession d'architecte et les professions connexes, conformément à la déontologie de la profession d'architecte indépendant.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare que les modifications précédentes ne prendront effet qu'à compter du 2 mai 2016.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. MEYER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14079. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108429/94.

(160081403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Dundeal (International) 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 204.423.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Dundeal (International) 34 S.à r.l.

Référence de publication: 2016104051/14.

(160075740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.
